

Image not found or type unknown



Droit de visite de mes filles

Par **Daran olivier**, le **08/09/2017** à **12:27**

Bonjour à tous

Depuis le mois de MARS je vis un enfer. J ai vécu pendant 6 mois avec une fille qui n'a pas supporté notre séparation. Et par vengeance elle a fait un courrier mensonger comme quoi je maltraisais mes filles. Comment un juge peut il décidait de me retirer mon droit de visite sur le simple courrier d'une personne qui n'est pas la mère de mes filles? En a t'il le droit? Et surtout est ce suffisant comme preuve un courrier?